



Synthèse des pièces justificatives communiquées dans le dossier de demande d'agrément Mon Accompagnateur Rénov' par les demandeurs mentionnés au II de l'article R. 232-5 du code de l'énergie

La demande d'agrément Mon Accompagnateur Rénov' au titre de l'article L. 232-3 du code de l'énergie comporte un récapitulatif de la demande d'agrément comprenant une synthèse des pièces communiquées (13 de l'annexe V de l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat).

Les demandeurs mentionnés au II de l'article R. 232-5 du code de l'énergie sont :

- les guichets d'information, de conseil et d'accompagnement au sens du I de l'article L. 232-2 du code de l'énergie (ECFR) ;
- les opérateurs agréés au titre de l'article L. 365-3 du code de la construction et de l'habitation ;
- les architectes ;
- les opérateurs concourant à la mise en œuvre d'une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat ou d'un programme d'intérêt général (OPAH/PIG).

Le dossier de demande d'agrément déposé par ces demandeurs doit contenir les pièces mentionnées aux 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 13 de l'annexe V de l'arrêté précité.

1. Informations générales du demandeur

Nom et prénom du demandeur (personne physique)

Raison sociale ou dénomination du demandeur (personne morale)

Numéro de SIREN

Adresse du siège social

Nature juridique

SEM, SPL, association, GIP, SAS, entrepreneur individuel, etc.

Nom, prénom et qualité du signataire de la demande

Pour les entreprises hors entreprises individuelles

Statuts de la structure candidate

Par exemple, l'objet de la structure candidate décrit dans la pièce « Statuts »

Date de création de la structure candidate

Liste des membres du conseil d'administration et du personnel de direction

Par exemple, la liste des personnes occupant une fonction de président, de vice-président ou de directeur général au sein de la structure candidate

Pour les entreprises individuelles

Attestation du nombre d'employés signée par le dirigeant de la structure candidate

Nombre total d'employés de la structure candidate

Attestation de numéro d'immatriculation de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

Numéro d'immatriculation URSSAF de la structure candidate

Extrait de l'annuaire du bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)

Nombre de procédures en cours et leur nature

Date de création de la structure candidate

2. Éligibilité du demandeur

Preuve que le demandeur répond à l'une des conditions mentionnées au 1° du I de l'article R. 232-5 du code de l'énergie

Le demandeur indique dans cette case que la structure candidate est un ECFR, un opérateur agréé au titre du CCH, un architecte ou un opérateur d'OPAH/PIG

3. Condition de compétence

Nombre de personnes consacrées à temps plein ou partiel à la mission d'accompagnement

Nombre de personnes à temps plein ou à temps partiel (ETP) en charge de réaliser les prestations d'accompagnement

Démonstration de la mise en place d'un système de gestion des compétences incluant un plan de formation

Par exemple, les titres et diplômes de niveau I, II et III dans le domaine de la maîtrise de l'énergie détenus par les salariés du demandeur (3 diplômes maximum), les formations à l'accompagnement technique de la rénovation énergétique suivies par les salariés du demandeur (3 formations maximum), etc.

Références justifiant la capacité de réalisation d'un accompagnement de nature administratif, financier et technique, et le cas échéant des missions d'accompagnement renforcé

*Par exemple, les types de bâti rénovés dans les références jointes à la demande d'agrément (ex. : rénovation énergétique d'une maison construite dans les années 1970)
Indiquer, le cas échéant, les missions d'accompagnement renforcé réalisées*

Méthodologie proposée pour l'accompagnement des ménages

Par exemple, la méthodologie développée pour l'accompagnement technique, l'élaboration du plan de financement, l'aide au montage du dossier de demande de subvention

Attestation sur l'honneur de suivre un plan de formation complémentaire aux compétences requises et cohérent avec les missions de l'accompagnateur

Par exemple, la date de signature de l'attestation et la qualité du signataire

4. Preuve du niveau d'activité

Liste des implantations territoriales

Nombre d'implantations territoriales

Modalités de réalisation de l'accompagnement

Le demandeur indique dans cette case les missions sous-traitées

Copie des contrats de sous-traitance existants

Indiquer les principaux sous-traitants (nom et numéro de SIREN)

Part de l'activité prévisionnelle du demandeur liée directement ou indirectement à l'accompagnement

Part de l'activité que représentera l'activité d'accompagnateur Rénov' et nombre d'employés consacrés à cette activité

Programme d'activité prévisionnel sur trois ans

Par exemple, le nombre d'accompagnements prévus dans les trois prochaines années (obligatoires, renforcés et/ou facultatifs)

5. Choix du périmètre de référencement

Déclaration relative au périmètre d'intervention (infra-départemental, départemental, régional, ou national)

Le demandeur indique par exemple dans cette case les départements dont dépendent les implantations territoriales de la structure candidate (ex. : l'agence Sud-Ouest accompagne des dossiers dans l'ensemble des départements des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)